



2022-161

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10/10/2022

FB/TD/AG n° 2022/08

Objet de la délibération :

Gratuité de places de cinéma
aux Prairiales

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Date de la convocation :

04 OCTOBRE 2022

Date de publication en ligne :

17/10/2022

Auteur :

François BELHOMME
Maire

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 10 octobre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents :

François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Jean-Paul MARCHAND, Christine HABEGGER, Dominique BONNET, Jean JOSEPH, Simone BEULÉ, Guy DAVID, Marc BAUDELLOT, Philippe POISSONNIER, Sylvie ROUZET, Emmanuel SAUTEUR, Thomas AMELOT, Dalila DOROL, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Isabelle MARCHAND, Hélène CHARRIER, Fabrice PICHARD.

Excusés :

- Éric ROYNEL, Pouvoir à Emmanuel SAUTEUR
- Stéphanie RICHARD, Pouvoir à Patricia EVENO
- Sonia DOKOUROFF, Pouvoir à Christine HABEGGER
- Cécile COMBEAU, Pouvoir à Dominique BONNET

Absentes :

- Marie-France DURAND
- Claire CLAIREMBAULT

Secrétaire de séance : Armelle THÉRON-CAPLAIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la clôture du budget annexe des Prairiales et son intégration dans le budget principal de la commune occasionne une difficulté dans la délivrance de places de cinéma gratuites ;

Il est proposé au Conseil municipal de pouvoir délivrer, à discrétion, des places gratuites avec une prise en charge financière par la commune. Ainsi, la commune achètera des places de cinéma en émettant un mandat et le régisseur de la régie n°18-Billetterie des Prairiales encaissera les sommes sur sa régie.

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **Décide** la délivrance, à discrétion, de places de cinéma gratuites avec prise en charge par la commune et encaissement des sommes afférentes par le régisseur de la régie n°18-Billetterie des Prairiales.
- **Précise** que la présente délibération sera transmise au Comptable public.

Fait et délibéré à Epernon,
le 10 octobre 2022

Secrétaire de séance
Armelle THÉRON-CAPLAIN



François BELHOMME •

